

Comité départemental
Coordination
&
Concertation
pour l'Ukraine

07 mars 2022



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022



Hébergement Accueil

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022

La plateforme de recensement des offres d'hébergement local www.etat84.fr est redirigée ce jour vers les plateformes nationales aux adresses suivantes :



Recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations, entreprises).

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/>

Pour toute question, adresser un courriel à l'adresse fonctionnelle :
pref-accueil-ukraine@vaucluse.gouv.fr

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022

2- Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques

→ initiative citoyenne, particuliers

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site [:](https://parrainage.refugies.info/)

<https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Vous recommanderez aux particuliers souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens de se signaler sur cette plateforme, qui recense les partenaires associatifs « de confiance », connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022



Dons

1. des collectivités
2. des entreprises
3. des particuliers
4. de produits pharmaceutiques

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022

3/ DONS DES PARTICULIERS POUR L'UKRAINE

Les dons financiers sont toujours à privilégier eu égard aux difficultés logistiques et à l'acheminement de ces matériels en zone de guerre.



Accepte uniquement les **dons en numéraire**

Correspondant local : M. ESTABLET

Téléphone : 06 31 24 74 64

Mail : benoit.establet@croix-rouge.fr

Lien internet :

https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/~mon-don?_cv=1



#1 / Action internationale

Conflit en Ukraine :
la Croix-Rouge
française lance un
appel aux dons



FAITES UN DON

► VOIR TOUTES NOS ACTUALITÉS

● Hébergement - Accueil

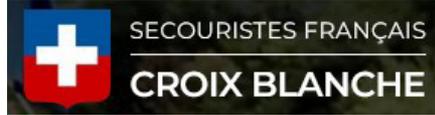
● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022



Accepte uniquement les dons en numéraire pour financer les équipes de secouristes dépêchés à la frontière Ukrainienne

Correspondant local : M. DUBOIS

Téléphone : 04 90 48 10 17

Mail : dunes84@wanadoo.fr

Lien internet : <https://www.croixblanche.org/>

Association Franco
Ukrainienne Côte d'Azur
Antenne de Vaucluse



Accepte uniquement les dons matériels

Correspondant local : M. BAUDRY

Téléphone : 06 16 01 11 81

Mail : obaudrydv@orange.fr

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022



Education

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

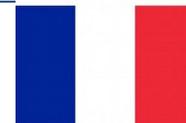
● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022



Accueil des réfugiés ukrainiens à l'école de la République



Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étranger qui vivent en France.

L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans.

Les enfants réfugiés ukrainiens seront donc accueilli à l'école dès leur arrivée sur le territoire français.

Où inscrire ces enfants ?

- Ecole maternelle et primaire → Mairie de la ville de résidence
- Collège → établissement le plus proche de son lieu de résidence
- Lycée → DSDEN de Vaucluse (04 90 87 85 75)

● Hébergement - Accueil

● Dons

● Education

● Questions diverses

Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

05 mars 2022

Droit du séjour des ressortissants ukrainiens en France en raison du conflit

- **Ukrainiens disposant d'un titre de séjour** : les Ukrainiens disposant d'un titre de séjour en France ou d'un visa long séjour valant titre de séjour, effectuent leurs démarches selon la réglementation actuelle, qui reste inchangée.

Les modalités sont disponibles sur le site Internet des services de l'État :
www.vaucluse.gouv.fr => Démarches administratives => Immigration

- **Ukrainiens venant d'arriver en France** : les Ukrainiens peuvent venir en séjour touristique de 90 jours en France :
 - sans visa s'ils disposent d'un passeport biométrique ;
 - avec un visa, s'ils disposent d'un passeport non biométrique.

Ils sont donc en règle durant cette période. À la fin de cette période, ils pourront solliciter le Bureau de l'immigration et de l'asile (BIA) de la préfecture pour prolonger leur autorisation de séjour. Les modalités sont en cours d'élaboration et seront communiquées, notamment sur notre site, dès que possible.

- **Ukrainiens souhaitant demander l'asile** : les demandes d'asile sont possibles auprès du Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) à Marseille. Néanmoins, un dispositif spécial et plus souple que la demande d'asile est en cours d'élaboration au niveau européen. Ce dispositif, appelé accueil temporaire, permettrait de rester sur le territoire jusqu'à 3 ans, avec certains droits spécifiques (travail notamment). Il est donc conseillé aux ressortissants ukrainiens qui souhaitent demander l'asile en France, d'attendre la mise en place de cette procédure, dont les modalités seront communiquées, notamment sur notre site, dès qu'elles seront connues.